



swisscom

Nouveau concept de rabais pour collaborateurs à partir de Novembre 2016

Madame, Monsieur,

En tant qu'ancien collaborateur de Swisscom, vous bénéficiez chaque mois d'un rabais maximal de CHF 50.- (avantages liés à l'entreprise) sur votre facture de téléphone.

Depuis l'introduction du rabais pour collaborateurs, les produits de Swisscom ont fortement évolué. Aussi, en fonction des nombreux changements, l'offre associée au rabais pour collaborateurs a été remaniée et simplifiée. A l'avenir, le crédit de CHF 50.- s'appliquera uniquement aux abonnements EconomyLine, Swisscom Line Plus, Swisscom Natel Infinity 2.0 (XS – XL) et Swisscom Vivo (XS – XL). La nouvelle se concentre sur les produits clés et contribue à la migration vers la toute dernière technologie (ALL IP) et permet à tous les anciennes collaboratrices et anciens collaborateurs, ainsi qu'au personnel en activité, de profiter du meilleur des produits Swisscom à prix préférentiel. En votre qualité d'ancienne collaboratrice ou d'ancien collaborateur, vous aussi continuez à profiter du rabais pour collaborateurs de CHF 50. – !

Nouveau produit Swisscom Line Plus

Si vous disposiez jusqu'à présent d'un abonnement EconomyLine, nous vous recommandons de changer pour le nouveau produit Swisscom Line Plus à CHF 39.50. Cet abonnement vous permet de téléphoner gratuitement vers tous les réseaux fixes et mobiles suisses tout en profitant des avantages du rabais pour collaborateurs. Si vous souhaitez toutefois conserver votre abonnement EconomyLine, le coût des appels passés vous sera facturé à compter du mois de novembre 2016, le rabais pour collaborateurs couvrant toujours le tarif de base de CHF 25.35.

Par ailleurs, il est prévu d'arrêter le raccordement EconomyLine probablement d'ici à la fin 2017 dans le cadre de la migration nationale de la téléphonie analogique vers la technologie numérique (ALL IP), et de le remplacer définitivement par Swisscom Line Plus, un produit optimisé de Swisscom. Vous serez informé-e en temps utile de la suppression du produit par le service clients de Swisscom.

Que devez-vous entreprendre ?

Si vous utilisez déjà l'un des 3 produits cités à l'annexe 3, vous n'avez rien à faire. En revanche, si vous disposez d'un autre produit, vous devez migrer vers l'un de ces 3 produits d'ici au 1^{er} novembre 2016 pour continuer à profiter du rabais pour collaborateurs de CHF 50.– maximum. Pour ce faire, contactez la hotline Swisscom (0800 800 800) ou procédez directement au changement dans l'espace clients sur <https://www.swisscom.ch/fr/clients-prives/aide/espace-clients.html>. En cas de changement ou d'abandon de numéro d'appel, vous devez transmettre les nouvelles informations à Swisscom HR Advisory (0800 800 144 / HR.Advisory@swisscom.com) au plus tard le 18 novembre 2016 à des fins de mise à jour pour pouvoir continuer à bénéficier du rabais pour collaborateurs. HR Advisory se tient à votre disposition pour toute question concernant le nouveau concept de rabais pour collaborateurs.

Tout en vous remerciant de votre fidélité, nous vous adressons, Madame, Monsieur nos meilleures salutations

Swisscom SA

Urs Schaeppi
CEO

Hans Werner
CPO

Annexes: vue d'ensemble des abonnements donnant droit à un rabais